

SECTEUR DE LA PETITE ENFANCE EN GREVE !

19 NOVEMBRE 2024

Le 19 novembre 2024, la CGT appelle à la grève et à la manifestation avec le collectif pas de bébés à la consigne dans le secteur de la petite enfance.

Les questions des salaires, d'emploi et des services publics et aussi de qualité d'accueil seront au centre des revendications de cette journée de mobilisation.

Après une multitude de rapports comme les 1000 jours, de l'IGAS, puis dernièrement celui de la commission d'enquête sur la qualité d'accueil dans les crèches, le secteur de la petite enfance n'a cessé d'être montré du doigt, dénonçant **la maltraitance institutionnelle subit par les enfants et la dégradation des conditions de travail des professionnel·les** de la petite enfance.

Le constat est clair, la pénurie de personnel ne permet plus de respecter les taux d'encadrements, ni d'avoir la capacité de répondre aux besoins des familles. **La prise en charge des enfants telle qu'elle devrait être n'est plus possible.**

Ces conditions de travail mettent en péril les métiers de la petite enfance et favorisent la perte de sens, le ras le bol et le manque d'attractivité de ces métiers dit « humains ».

Le secteur de la petite enfance a besoin de mesures urgentes à commencer par la revalorisation immédiate des salaires.

La CGT s'est toujours opposée à la marchandisation et la présence du privé à but lucratif. Nous avons dès le début alerté sur les graves dérives qui en découleraient.

Rémunérations au rabais, qualifications non-reconnues, conditions de travail dégradées, détournements d'argent public, soupçons de collusion entre le gouvernement et les représentants du secteur marchand, tout ceci n'est plus acceptable !

PAR LEURS MOBILISATIONS, LES PERSONNELS DE LA PETITE ENFANCE REVENDIQUENT :

- La **revalorisation significative de l'ensemble des salaires** de la filière pour l'accueil collectif comme individuel
- Un modèle de **service public de la petite enfance** en dehors du secteur marchand avec des acteurs non lucratifs (associatif ou public)
- Le **développement en nombre suffisant de modes d'accueil diversifiés** dès la fin du congé maternité, dans le cadre d'un service public de qualité : accueil collectif, familial, au domicile des parents, adapté aux horaires de travail et aux besoins des enfants
- Le dégageant des financements croisés nécessaires : État, collectivités territoriales, Sécurité sociale (Caf)
- La **conditionnalité des subventions à des critères éthiques**
- La réforme de la PSU (prestation de service unique) pour **baisser la pression sur le taux de remplissage** imposé aux structures
- L'abaissement des contributions financières parentales, la CGT revendiquant à terme la gratuité du service public
- La prise en compte de la pénibilité, permettant un **départ anticipé à la retraite avant 60 ans**
- La mise en place de **filiales de formation initiale et continue, dans le cadre de l'Éducation nationale** et du service public pour les personnes désirant accéder aux métiers de la petite enfance
- Bénéfice du CTI - Complément de Traitement Indiciaire (dit Prime Ségur) pour l'ensemble des agentes et agents du secteur Petite Enfance, soit **+ 191 euros nets mensuels**
- L'attribution du « **bonus attractivité** » pour l'ensemble du **personnel des EAJE**

- **Amélioration des conditions de travail** et une véritable reconnaissance des qualifications des métiers de la Petite enfance
- Abrogation immédiate de l'arrêté du 29 juillet 2022 relatif aux personnels autorisés à exercer dans les crèches
- **Stricte égalité de salaire entre les femmes et les hommes**
- La **réduction du temps de travail à 32 heures par semaine**
- Une politique ambitieuse de la Petite Enfance, véritable investissement pour l'avenir des enfants et de notre société
- Un véritable service public de la Petite Enfance, seule alternative à la marchandisation du secteur.
- La **modification du taux d'encadrement 1 pour 5 en 2027 et 1 pour 4 en 2030** avec la mise en place immédiate d'un décret

